



World Meteorological Organization  
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat  
7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse  
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81  
wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water  
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: 8791-14/OBS/OSD/MAR/ETMC

GENÈVE, le 19 décembre 2014

Annexes: 2

Objet: Projet de résolution sur la création d'un centre de données climatologiques relatives à l'océanographie et à la météorologie maritime (CMOC) à Tianjin (Chine), à soumettre au Dix-septième Congrès de l'OMM

Madame, Monsieur,

Vous vous rappelez sans doute que, dans le cadre de la modernisation du Programme des résumés de climatologie maritime (MCSS) instauré en 1963, la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM) a adopté, à sa quatrième session (Yeosu, République de Corée, mai 2012), la recommandation 2 sur le Système de données de climatologie maritime, qui comprend notamment un projet d'avenir pour 2020 et une stratégie pour la mise en place de ce système (voir l'annexe 1). La Commission a également établi un réseau de centres de données climatologiques relatives à l'océanographie et à la météorologie maritime (CMOC), en mettant à profit les installations existantes. Cette recommandation a ensuite été approuvée par le Conseil exécutif de l'OMM, à sa soixante-quatrième session, au titre de sa résolution 2, ainsi que par le Conseil exécutif de la COI, à sa quarante-cinquième session, au titre de sa décision EC-XLV/Dec.4.3. Il est prévu que le Programme des résumés de climatologie maritime soit remplacé, à terme, par le Système de données de climatologie maritime.

Le mandat des centres de données climatologiques relatives à l'océanographie et à la météorologie maritime, ainsi que leurs capacités et fonctions correspondantes sont énoncés à l'annexe 2 de la recommandation 2. La procédure officielle de désignation et de dessaisissement de ces centres est détaillée à l'annexe 3 de cette même recommandation.

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM représentés au sein de la CMOM (distribution restreinte)

cc: Membres de la CMOM )  
Mme Wendy Watson Wright, Secrétaire exécutive de la COI )  
M. Johan Stander, Coprésident de la CMOM )  
Mme Nadia Pinardi, Coprésidente de la CMOM )  
M. Thomas Peterson, Président de la CCI ) (pour information)  
M. Ahmed Abdulla Mohammed, Président du Conseil régional II )  
de l'OMM )  
Destinataires pour action de la COI pour la Chine )  
Membres du Comité de gestion de la CMOM )

La CMOM, à sa quatrième session, a également noté que le Service national de données et d'informations maritimes (NMDIS) de l'Administration océanique d'État chinoise (SOA) avait soumis une déclaration de capacité et d'engagement pour héberger un CMOC à Tianjin, et a décidé que la Chine pouvait commencer à jouer le rôle de CMOC à titre d'essai.

Depuis lors, sur la recommandation de la CMOM, un processus d'évaluation, notamment des critères d'évaluation, des centres candidats au statut de CMOC a été proposé par l'Équipe d'experts de la CMOM en climatologie maritime et le Groupe de coordination de la gestion des données, puis approuvé par le Comité de la COI sur l'échange international des données et de l'information océanographiques à sa vingt-deuxième session (Ensenada, Mexique, 11-15 mars 2013), et enfin par le Comité de gestion de la CMOM à sa onzième session (Genève, 20-23 octobre 2014).


J'ai le plaisir de vous informer que la candidature présentée par le Service national chinois de données et d'informations maritimes a été jugée conforme aux critères d'évaluation. Pour votre information, la déclaration de conformité du Service national de données et d'informations maritimes soumise par la Chine, ainsi que le rapport d'évaluation peuvent être téléchargés à partir du site FTP suivant:

[ftp://ftp.wmo.int/Documents/PublicWeb/amp/mmop/documents/data\\_mgmt/mclds/cmoc](ftp://ftp.wmo.int/Documents/PublicWeb/amp/mmop/documents/data_mgmt/mclds/cmoc).

La présente a pour objet de prendre les mesures nécessaires en vue d'officialiser le processus d'adoption envisagé, qui permettra en premier lieu de désigner comme CMOC le centre dont la candidature a été proposée par la Chine (à savoir le NMDIS).

Conformément à la règle 77 du Règlement général selon laquelle le président d'un organe constituant peut approuver, sans procéder à un vote par correspondance, une proposition au nom de cet organe, le coprésident de la CMOM, M. Johan Stander, m'a fait part de son intention de soumettre au Dix-Septième Congrès météorologique mondial, au nom de la CMOM, le projet de résolution reproduit à l'annexe II, pour peu qu'aucune objection ne soit formulée par des membres de la Commission dans un délai de 90 jours. Cette proposition de désignation du CMOC en question sera aussi soumise à l'Assemblée de la COI, conformément à la pratique établie.

En espérant que vous souscrirez à cette proposition et que vous continuerez de participer activement aux travaux de la CMOM, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(E. Manaenkova)  
pour le Secrétaire général

# ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

=====

8791-14/OBS/OSD/MAR/ETMC, ANNEXE I

## Rec. 2 (JCOMM-4) – SYSTÈME DE DONNÉES SUR LE CLIMAT MARIN

### LA COMMISSION TECHNIQUE MIXTE OMM/COI D'OCÉANOGRAPHIE ET DE MÉTÉOROLOGIE MARITIME,

#### Notant:

- 1) Le mandat de la JCOMM, eu égard notamment à l'élaboration de normes et procédures concernant l'ensemble des activités de collecte, gestion, échange et archivage de données, informations et produits océanographiques et de météorologie maritime de qualité dont dépendent les études sur le climat, les prévisions climatiques et les services climatologiques ainsi que les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'adaptation à leurs effets,
- 2) La résolution 24 (Cg-XVI) – Programme de météorologie maritime et d'océanographie,
- 3) La résolution 50 (Cg-XVI) – Mise en œuvre du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS),
- 4) Le rapport final de l'atelier pour un nouveau Système de données sur le climat marin comprenant le projet de stratégie pour le Système (JCOMM/MR-N° 90),
- 5) Le rapport de la 21<sup>e</sup> session du Comité de la COI sur l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE-XXI),

#### Notant également:

- 1) Le chapitre 5, Programme des résumés de climatologie maritime, Partie I, Services en haute mer, de l'OMM-N° 558, *Manuel de l'assistance météorologique aux activités maritimes*,
- 2) Le chapitre 3, Climatologie maritime, de l'OMM-N° 471, *Guide de l'assistance météorologique aux activités maritimes*,
- 3) Le Rapport de projet, et les anciennes recommandations du projet pilote d'intégration des observations de météorologie maritime et autres observations océanographiques appropriées dans le Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS) (JCOMM/TR-N° 48);
- 4) La proposition de la Chine et de l'Allemagne offrant des installations pour servir de Centres OMM/COI de données relatives au climat, à l'océanographie et à la météorologie maritime (CMOC), leurs déclarations de conformité et d'engagement, et leur volonté de faire fonctionner ces centres le plus rapidement possible;

#### Ayant examiné:

- 1) La nécessité pour les Membres/États membres de disposer de données/métadonnées historiques de météorologie maritime et d'océanographie de grande qualité recueillies dans les océans du monde entier pour répondre aux besoins des programmes de l'OMM et de la COI de l'UNESCO ainsi que des programmes qu'elles coparrainent, notamment la surveillance du climat et le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC),

- 2) La nécessité de moderniser le Programme de résumés de climatologie maritime (MCSS) pour tenir compte de la mise en place, ces dernières années, de nouveaux systèmes d'observation et de systèmes correspondants de données de surface de météorologie maritime, de nouvelles techniques de gestion et de contrôle de la qualité des données, ainsi que des besoins actuels des utilisateurs finals en produits statistiques et graphiques de climatologie maritime de meilleure qualité,
- 3) La nécessité de procéder à la collecte de données et métadonnées de surface historiques de météorologie maritime, au contrôle de leur qualité, à la correction de leurs erreurs systématiques à l'aide de techniques modernes, à leur enregistrement, de normaliser ces activités, ainsi que de convenir des formats et protocoles d'échange des données, afin de fournir et d'utiliser des jeux de données cohérents,
- 4) La nécessité analogue de normaliser les techniques de traitement, notamment le contrôle de la qualité, la documentation, les formats, les protocoles d'échange afin d'améliorer l'utilisation des données relatives aux couches océaniques subsuperficielles en liaison avec les données de météorologie maritime,
- 5) La nécessité de moderniser la gestion des données des bouées dérivantes de surface, afin de rationaliser les rôles et le fonctionnement de l'ancien Centre national de données océanographiques responsable (CNDOR) de l'IODE pour les bouées dérivantes, du Centre océanographique spécialisé (SOC) de la JCOMM pour les bouées dérivantes, du Centre de rassemblement de données (DAC) du Programme mondial de bouées dérivantes (GDP), ainsi que la gestion de métadonnées pour les bouées dérivantes de surface du service de métadonnées pour les systèmes d'acquisition de données océaniques de la JCOMM,
- (6) La nécessité pour les Membres/États membres d'échanger et de partager ces données et métadonnées,

**Reconnaissant:**

- 1) La coopération qui a été mise en place entre les centres nationaux de données océanographiques (CNDO) relevant de l'IODE/COI et les activités de gestion des données de la JCOMM,
- (2) Qu'un Système de données sur le climat marin intégré, comprenant la collecte systématique et normalisée des données et métadonnées appropriées en différé et historiques en matière d'océanographie et de météorologie maritime, géré par un réseau de centres de données, facilite le respect de ces exigences,
- 3) L'efficacité du Programme de résumés de climatologie maritime (MCSS) de la JCOMM pour la collecte et le contrôle de la qualité de données en différé de navires d'observation bénévole (VOS) grâce à un réseau de i) membres contributeurs, ii) de membres responsables et iii) de deux centres mondiaux de collecte gérés par le Royaume-Uni et l'Allemagne au nom du MCSS,
- 4) L'utilité de l'ancien CNDOR de l'IODE pour les bouées dérivantes géré par l'organisation canadienne Gestion des données scientifiques intégrées (GDSI), du DAC du GDP géré par le Laboratoire océanographique et météorologique de l'Atlantique (AOML) de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) américaine, du service de métadonnées pour les systèmes d'acquisition de données océaniques, géré par le Service national de données et d'information marines (NMDIS) de l'Administration océanique d'État (SOA) de la Chine, ainsi que du Centre océanographique spécialisé de la JCOMM pour les bouées dérivantes (SOC/DB) géré par Météo-France, pour rassembler et gérer les données et métadonnées historiques des bouées dérivantes et les mettre à la disposition des utilisateurs finals,

- 5) Que la GDSI et le SOC/DB ont été invités par la JCOMM-3 à accepter des fonctions complémentaires de gestion des données fournies par des bouées dérivantes et que cette activité devrait être menée en coopération avec le DAC du GDP,
- 6) Que l'IODE-XXI avait demandé à l'Équipe spéciale de la JCOMM sur les CNDOR et les SOC de rédiger une recommandation pour la JCOMM-4, incluant le mandat des centres qui intègrent des CNDOR et des SOC et contribuent au Portail des données océanographiques (ODP) de l'IODE, ainsi que des informations générales,
- 7) L'existence de centres d'acquisition/de rassemblement de données (DAC) et de centres mondiaux d'acquisition/de rassemblement des données (GDAC) (comprenant quelques CNDOR de l'IODE fonctionnant dans ce contexte) spécialisés dans certains types de plates-formes d'observation de l'océan,
- 8) Que l'ensemble international intégré de données sur l'océan et l'atmosphère (ICOADS) géré par la NOAA et le Centre national de recherche atmosphérique (NCAR) des États-Unis est largement utilisé par la communauté de la climatologie maritime et qu'il bénéficie de sa confiance,
- 9) L'expertise des Membres/États membres en matière de gestion des données de météorologie maritime et d'océanographie, ainsi que les installations spécifiques qu'ils utilisent,
- 10) Que les Membres/États membres pourraient fournir des installations spécialisées présentant un intérêt considérable pour l'utilisateur final une fois intégrées dans le Système de données sur le climat marin,

**Recommande:**

- 1) La mise en œuvre d'un mécanisme modernisé pour la gestion des données de climatologie maritime de surface conjointement avec l'ICOADS dans le cadre du Système de données sur le climat marin;
- 2) La mise en œuvre d'un mécanisme modernisé pour la gestion des données des dériveurs de surface dans le cadre du Système de données sur le climat marin, pour remplacer l'ancien CNDOR/DB et le SOC/DB;
- 3) La création d'un réseau de centres de données de météorologie maritime et de climatologie océanographique (CMOC) en mettant à profit les installations existantes conformément au mandat figurant à l'annexe 2, et l'adoption d'un mécanisme pour que l'OMM et la COI puissent officiellement désigner les CMOC ou ôter cette fonction à des centres comme il est indiqué de manière circonstanciée à l'annexe 3;
- 4) Que le service de métadonnées pour les systèmes d'acquisition de données océaniques et le SOC/DB soient déclarés obsolètes;
- 5) Que le Service national de données et d'informations maritimes (NMDIS) de l'Administration océanique d'État chinoise (SOA) et le Deutscher Wetterdienst (DWD) remplissent les fonctions de CMOC à titre expérimental et rendent compte des résultats à la JCOMM par l'intermédiaire du Comité de gestion;

**Invite les Membres/États membres:**

- 1) À tirer parti des ressources proposées par les CMOC lorsqu'ils seront en place;

- 2) À mettre des ressources nationales au service des activités citées dans les recommandations;
- 3) À envisager de présenter des candidatures pour la désignation des CMOC;

**Prie:**

- 1) L'Équipe d'experts en climatologie maritime (ETMC), en étroite coopération avec l'IODE et d'autres partenaires compétents tels que le Système mondial de données du CIUS, d'élaborer, de réexaminer et d'actualiser la stratégie et le plan de mise en œuvre du Système de données sur le climat marin et les critères de désignation et indicateurs de performance des CMOC au cours des deux prochaines années pour concrétiser la vision de ce nouveau système, sur la base des résultats de l'Atelier pour un nouveau Système de données sur le climat marin (MCDS1, 28 novembre – 2 décembre 2011, Hambourg, Allemagne) et de l'évolution des technologies du Portail des données océanographiques;
- 2) Le Secrétaire général de l'OMM et la Secrétaire exécutive de la COI/UNESCO de faciliter la mise en œuvre de cette recommandation et de donner, si besoin est, aux Membres/États membres concernés les avis et l'assistance technique nécessaires au fonctionnement des CMOC.

---

Annexes: 3



## Annexe 1 à la recommandation 2 (JCOMM-4)

### VISION POUR UN SYSTÈME DE DONNÉES SUR LE CLIMAT MARIN EN 2020

La JCOMM s'efforcera de répondre aux besoins des applications de l'OMM et de la COI en données pertinentes de météorologie maritime et de climatologie océanographique, notamment ceux relatifs à la surveillance à long terme du climat (Système mondial d'observation du climat – SMOC), aux prévisions climatiques saisonnières à interannuelles, au Cadre mondial pour les services climatologiques, ainsi qu'aux besoins du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) concernant le climat océanique.

Afin de répondre à ces besoins, la Vision pour un Système de données sur le climat marin consiste à régulariser et coordonner les activités des systèmes existants et à combler les lacunes pour mettre en place un système spécialisé de données OMM/COI opérationnel d'ici à 2020 en vue de compiler des séries cohérentes de données de météorologie maritime et de climatologie océanographique de qualité avérée allant au-delà des variables climatologiques essentielles du SMOC. Ces données de qualité seront recueillies auprès de multiples sources pour être mises librement et sans restrictions à la disposition des utilisateurs finals par le biais d'un réseau mondial de moins de dix centres OMM/COI de données de météorologie maritime et de climatologie océanographique (CMOC) couvrant des domaines de données spécifiques de la JCOMM. Les données, métadonnées et informations seront entièrement interopérables avec le Système d'information de l'OMM (SIO) et le Portail des données océanographiques (ODP) de l'IODE/COI. En outre, elles seront compatibles avec le Système mondial de gestion des données climatologiques de haute qualité (HQ-GDMSC) en cours d'élaboration par la Commission de climatologie (CCI) de l'OMM et l'alimenteront.

Ce système devrait améliorer les délais de disponibilité des données de météorologie maritime et de climatologie océanographique et faciliter l'échange de séries de données historiques de ce type entre les pays, augmentant ainsi le nombre des observations océaniques finalement mises à la disposition des applications pertinentes destinées à l'utilisateur final. Des données et métadonnées intégrées comprenant des informations complètes sur les séries de données, par exemple, des détails historiques sur les codes et formats de données anciens et actuels, seront par ailleurs disponibles.

La structure de gestion des données sera normalisée, bien définie et documentée pour les données existantes et nouvelles de l'ensemble des activités de la JCOMM et des produits statistiques et de climatologie maritime de pointe seront facilement accessibles.

La mise en place du Système de données sur le climat marin requiert l'utilisation de systèmes internationaux intégrés et normalisés de pointe pour améliorer le flux de données et de métadonnées et la gestion d'un large éventail de données de météorologie maritime et de climatologie océanographique. Pour ce faire il faut notamment intégrer la collecte, le sauvetage, le contrôle qualité, le formatage, l'archivage et l'échange de données ainsi que l'accès à des sources satellitaires et *in situ*. Ce système reposera sur l'amélioration de la gestion de la qualité, la consignation des processus et procédures, le recours à un contrôle de la qualité de plus haut niveau, un traitement des données à valeur ajoutée, comprenant la correction des erreurs systématiques, et la comparaison des observations avec les champs en points de grille issus des produits satellite et des modèles météorologiques et océanographiques.

Les données pertinentes et les métadonnées correspondantes devraient être de qualité avérée et englober des produits répondant aux exigences en matière de données de météorologie maritime et de climatologie océanographique pour la surveillance, les prévisions et les services climatologiques.

## **Annexe 2 à la recommandation 2 (JCOMM-4)**

### **MANDAT DES CENTRES OMM/COI DE DONNÉES DE MÉTÉOROLOGIE MARITIME ET DE CLIMATOLOGIE OCÉANOGRAPHIQUE (CMOC)**

La Vision pour un Système de données sur le climat marin consiste à régulariser et coordonner les activités des systèmes existants, ainsi qu'à combler les lacunes pour élaborer un système spécialisé de données OMM/COI opérationnel d'ici à 2020 en vue de compiler des ensembles de données de météorologie maritime et de climatologie océanographique cohérents, dont la qualité est avérée et allant au-delà des variables climatologiques essentielles du SMOC. Ces données de qualité seront recueillies auprès de multiples sources pour être mises librement et sans restrictions à la disposition des utilisateurs finals par le biais d'un réseau mondial de moins de dix centres OMM/COI de données de météorologie maritime et de climatologie océanographique (CMOC). Les données, métadonnées et informations seront entièrement interopérables avec le Système d'information de l'OMM (SIO) et le Portail des données océanographiques (ODP) de l'IODE/COI. En outre, elles seront compatibles avec le Système mondial de gestion des données climatologiques de haute qualité (HQ-GDMSC) en cours d'élaboration par la Commission de climatologie (CCI) de l'OMM et elles l'alimenteront.

Elle portera sur différents domaines de données spécifiques de la JCOMM (météorologie maritime, océanographie physique, période(s) historique(s), portée géographique, procédures spécifiques appliquées aux données, par exemple) et renforcera les partenariats internationaux au sein d'un nouveau cadre de la JCOMM, en tirant pleinement parti du réseau existant de CNDO de l'IODE, de la meilleure façon qui soit pour harmoniser son travail avec le leur. Les principaux objectifs consistent à améliorer la disponibilité, la récupération et l'archivage des données, métadonnées et produits contemporains et historiques et à obtenir une qualité normalisée et d'un niveau élevé dans de meilleurs délais. Cela assurera la stabilité à long terme du système de gestion des données, permettra de partager la responsabilité et l'expertise, optimisera les ressources et aidera à empêcher la perte de données due à des défaillances techniques. Des groupes de CMOC exerceront des activités dans un domaine particulier de données (mondial, régional, atmosphérique, surface de l'océan, sous la surface de l'océan, etc.) et assureront des fonctions complémentaires. Pour obtenir une continuité, une fiabilité et une exhaustivité maximum des données, métadonnées et produits, des CMOC spécialisés seront mis en place ; ils reproduiront les processus, données et métadonnées de l'ensemble des domaines des CMOC.

La gouvernance relative à la définition des fonctions et l'adoption d'un CMOC est proposée par la JCOMM et entérinée par le Conseil exécutif de l'OMM et le Conseil exécutif ou l'Assemblée de la COI de l'UNESCO.

Pour satisfaire à ces critères, les CMOC doivent être conformes à ce qui suit:

#### **Capacités:**

- a) Chaque centre doit disposer des infrastructures, des installations, de l'expérience et du personnel nécessaires – ou y avoir accès – pour remplir les fonctions approuvées.
- b) Chaque centre doit répondre, ou pouvoir répondre, au critère d'interopérabilité avec le Système d'information de l'OMM (SIO) et/ou l'ODP de l'IODE/COI.
- c) Chaque centre doit être capable d'appliquer les normes internationales établies qui régissent la gestion des données et leur qualité.
- d) Les CMOC « miroirs » doivent être capables de reproduire activement et avec fiabilité les données, métadonnées et produits (c'est-à-dire d'en assurer la cohérence), comme convenu au sein du réseau des CMOC.



- e) Une autorité reconnue (le Groupe de coordination de la gestion des données de la JCOMM – DMCG) doit évaluer chaque centre, au moins une fois tous les cinq ans, pour vérifier qu'il a les capacités et respecte les indicateurs de performance nécessaires, comme convenu par la Commission.

**Fonctions correspondantes:**

- a) Chaque centre doit contribuer aux applications de l'OMM et de la COI, par exemple en procédant à la sauvegarde, à la collecte, au traitement, au partage, à la distribution et à la reprise dans le monde entier des données et métadonnées océanographiques et de météorologie maritime reproduites dans les publications pertinentes de l'OMM et de la COI.
- b) Chaque centre doit conseiller au niveau international les Membres/États membres et qui s'interrogent sur les normes et meilleures pratiques, par exemple en matière de sauvegarde, collecte, traitement, archivage et diffusion des données, métadonnées et produits océanographiques et de météorologie maritime.
- c) Chaque centre doit établir des ensembles de données, et les métadonnées correspondantes, et les rendre disponibles et accessibles par le biais du SIO et/ou de l'ODP de l'IODE/COI.
- d) Tous les CMOC doivent communiquer et entretenir des liens étroits au sein du réseau, notamment sur l'élaboration de procédures et de processus de qualité, en se réunissant régulièrement.
- e) Chaque centre doit exécuter les procédures appropriées de traitement et de contrôle de la qualité des données, et créer les produits requis dans son domaine d'action.
- f) Conformément aux procédures décrites dans les publications de l'OMM et de la COI pertinentes, tous les centres au sein du réseau des CMOC doivent coopérer étroitement en matière de sauvegarde, d'échange, de traitement et d'archivage des données, métadonnées et produits océanographiques et de météorologie maritime.
- g) Chaque centre s'acquittera des fonctions essentielles qui lui sont confiées et reproduira les données d'autres centres correspondant à son domaine d'activité, de sorte que l'ensemble de données et de produits proposé par le réseau de CMOC soit cohérent quel que soit le centre à partir duquel on y accède.
- h) Les CMOC spécialisés renverront les données, métadonnées, produits et processus à des périodes définies; la méthode de « miroitage » sera convenue entre les centres « miroirs ».
- i) Tous les types de données, métadonnées et processus gérés dans le cadre du domaine d'un CMOC feront l'objet d'un contrôle strict des versions (par exemple, de l'identificateur d'objet numérique – DOI).
- j) Chaque centre devrait rendre compte chaque année, au Comité de gestion de la JCOMM, par le biais du DMCG, des services offerts aux Membres/États membres et des activités mises en œuvre. De son côté, la JCOMM devrait tenir les Conseils exécutifs de l'OMM et de la COI/UNESCO informés de la situation et des activités du réseau des CMOC dans son ensemble, et proposer des modifications, si besoin est.

**Exigences des politiques en matière de données et de logiciels**

Un CMOC doit rendre l'ensemble des données, métadonnées et produits relevant du réseau des CMOC librement et gratuitement accessible à la communauté internationale des chercheurs conformément à la résolution 40 de l'OMM (Cg-XII) et à la résolution XXII-6 de la COI. Le cas échéant, les logiciels doivent aussi être mis à disposition librement et gratuitement.

### **Annexe 3 à la recommandation 2 (JCOMM-4)**

#### **DÉSIGNATION ET DESSAISSEMENT OFFICIELS DES CENTRES OMM/COI DE DONNÉES DE MÉTÉOROLOGIE MARITIME ET DE CLIMATOLOGIE OCÉANOGRAPHIQUE (CMOC)**

En vertu du mandat des centres OMM/COI de données de météorologie maritime et de climatologie océanographique (CMOC) figurant à l'annexe 2, le mécanisme de désignation officielle d'un CMOC par l'OMM et la COI de l'UNESCO implique ce qui suit:

- a) la gouvernance relative à la définition des fonctions et l'adoption de chaque centre est proposée par la JCOMM et entérinée par le Conseil exécutif de l'OMM et l'Assemblée ou le Conseil exécutif de la COI/UNESCO;
- b) l'hôte d'un CMOC candidat est tenu de soumettre une déclaration de conformité avec les exigences et les obligations, d'établir la liste des capacités du centre proposé et de les démontrer, de préciser la portée des données et/ou des produits gérés par le centre, de s'engager formellement à héberger le centre.

La JCOMM recommande de suivre la démarche ci-après:

1. L'hôte du CMOC candidat décrit dans quelle mesure il satisfera aux exigences relatives à la portée, aux capacités, aux fonctions et aux politiques en matière de données et de logiciels du CMOC proposé.
2. Lorsque l'hôte du CMOC candidat a démontré qu'il répond aux exigences dans une mesure suffisante, le correspondant de la COI pour le pays, ou le représentant permanent du pays auprès de l'OMM, selon le cas, écrit soit à la Secrétaire exécutive de la COI soit au Secrétaire général de l'OMM, pour déclarer formellement l'offre d'héberger et de faire fonctionner le CMOC au nom de l'OMM et de la COI, et pour demander que le centre soit ajouté à la liste des CMOC. L'hôte du CMOC candidat fournit en même temps une déclaration de respect des critères de portée, capacités, fonctions et politiques en matière de données et logiciels indiqués dans le mandat des CMOC figurant à l'annexe 2. Une copie de la lettre est adressée au coprésident de la JCOMM concerné, ainsi qu'au président de l'Association régionale de l'OMM ou président de l'Organe subsidiaire régional de la COI compétent dans le cas où le CMOC fournit des données correspondant uniquement à une région géographique spécifique.
3. Le Secrétariat de la COI ou de l'OMM demande ensuite au coprésident de la JCOMM concerné de prendre des mesures, notamment de demander au Groupe de coordination de la gestion des données de la JCOMM (DMCG) d'évaluer et de vérifier la conformité du centre proposé avec les exigences.
4. Le DMCG évalue la demande et indique, dans un avis écrit (voir 5 et 6) s'il y a lieu de retenir la candidature du CMOC. Le DMCG souhaitera peut-être confier cette tâche à des personnes et/ou à des groupes agissant en son nom (par exemple une des équipes constitutives, selon la nature du centre proposé), mais tout avis donné et toute proposition faite à la JCOMM doivent de toute manière être évalués par le DMCG et passer par son intermédiaire. Le DMCG procède aussi, aux intervalles requis, à des examens des performances et des capacités.
5. Si la candidature est retenue par le DMCG, et si le calendrier le permet, le DMCG fait une recommandation au Comité de gestion (MAN) de la JCOMM et l'invite à formuler un nouvel avis à la JCOMM.

6. Si la candidature n'est pas retenue par le DMCG ou le MAN, le coprésident de la JCOMM doit indiquer aux candidats les domaines dans lesquels le centre candidat peut être amélioré pour répondre aux exigences. Ils peuvent présenter une nouvelle candidature ultérieurement, lorsque des changements auront été apportés pour remplir les critères.
7. Si elle est entérinée par le MAN, une recommandation est transmise à la session suivante de la JCOMM, ou, si le calendrier le permet, directement au Conseil exécutif de l'OMM et au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la COI après consultation par écrit de la JCOMM.
8. Si elle est recommandée par la JCOMM, une résolution est proposée au Conseil exécutif de l'OMM et au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la COI pour inscription du candidat sur la liste des CMOC.
9. Si la recommandation est approuvée à la fois par le Conseil exécutif de l'OMM et le Conseil exécutif ou l'Assemblée de la COI, le CMOC candidat est répertorié dans les manuels et guides pertinents de l'OMM et de la COI.

Ce processus, allant de la soumission de la proposition du CMOC au coprésident de la JCOMM à l'approbation en bonne et due forme donnée par les Conseils exécutifs de l'OMM et de la COI peut durer de 6 mois à 2 ans. Parfois, il peut être nécessaire de dessaisir un centre de son rôle de CMOC. La démarche proposée par la JCOMM est la suivante :

- Le DMCG doit passer en revue chaque centre tous les cinq ans pour vérifier s'il possède les capacités nécessaires et obtient les résultats requis. Si l'examen est favorable, le CMOC peut continuer de jouer son rôle. Si l'examen n'est pas favorable, le DMCG doit alors exiger que des améliorations soient apportées et contrôlées au cours des 12 mois suivants. Si le second examen n'est toujours pas favorable, le centre est dessaisi de son rôle de CMOC par le biais d'une recommandation de la JCOMM et d'une décision ultérieure du Conseil exécutif de l'OMM et de l'Assemblée de la COI.
  - Si un centre ne souhaite plus remplir les fonctions de CMOC, l'Équipe d'experts en climatologie maritime (ETMC) et le DMCG doivent en être informés immédiatement.
-

**ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE**  
=====

8791-14/OBS/OSD/MAR/ETMC, ANNEXE II

**PROJET DE RÉOLUTION**

**Rés. xxx (Cg-17) - DÉSIGNATION DU CENTRE DE DONNÉES CLIMATOLOGIQUES RELATIVES À L'OcéANOGRAPHIE ET À LA MÉTÉOROLOGIE MARITIME (CMOC), TIANJIN (CHINE)**

**LE CONGRÈS,**

**Notant:**

- 1) La résolution 2 (EC-64) – Rapport de la quatrième session de la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime,
- 2) La résolution 16 (Cg-XVI) – Besoins en matière de données climatologiques,
- 3) La résolution 24 (Cg-XVI) – Programme de météorologie maritime et d'océanographie,
- 4) La résolution 48 (Cg-XVI) – Mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 5) La recommandation 2 (CMOM-4) – Système de données de climatologie maritime,

**Rappelant que:**

- 1) Le mandat des centres de données climatologiques relatives à l'océanographie et à la météorologie maritime (CMOC), ainsi que leurs capacités et les fonctions correspondantes sont énoncés à l'annexe 2 de la recommandation 2 (CMOM-4),
- 2) La procédure officielle de désignation et de dessaisissement d'un CMOC par l'OMM et la COI est exposé à l'annexe 3 de la même recommandation,

**Notant en outre** la proposition de la Chine d'exploiter un CMOC au Service national de données et d'informations maritimes (NMDIS) de l'Administration océanique d'État chinoise (SOA),

**Ayant pris en considération:**

- 1) La procédure officielle de désignation des CMOC et les critères d'évaluation correspondants,
- 2) Le succès de la démonstration faite par le Service national de données et d'informations maritimes en Chine à propos de sa capacité d'assurer l'exploitation d'un CMOC, y compris sa déclaration de conformité et d'engagement concernant ses capacités et les fonctions correspondantes, conformément aux procédures et critères établis par la CMOM et le Comité de la COI de l'UNESCO sur l'échange international des données et de l'information océanographiques,

**Reconnaissant:**

- 1) Que les Membres ont besoin de données climatologiques de qualité, en provenance du monde entier, relatives à l'océanographie et à la météorologie maritime pour répondre aux impératifs des programmes de l'OMM et de la COI de l'UNESCO ainsi que des programmes qu'elles coparrainent, et notamment ceux qui relèvent du Cadre mondial pour les services climatologiques,

- 2) Que les CMOC contribueront à répondre à ces besoins, à améliorer la sauvegarde et l'archivage des données, métadonnées et produits anciens et contemporains et à obtenir une qualité normalisée et d'un niveau élevé dans de meilleurs délais,
- 3) Que le Service national de données et d'informations maritimes de la Chine dispose d'installations d'excellente qualité et d'une expérience lui permettant de gérer les données et métadonnées climatologiques anciennes relatives à la météorologie maritime et à l'océanographie,

**Décide** d'approuver la création d'un CMOC au sein du Service national de données et d'informations maritimes de l'Administration océanique d'État chinoise à Tianjin,

**Prie** le Secrétaire général de continuer à favoriser la création d'un réseau mondial de moins de dix CMOC, en tenant tout particulièrement compte des besoins des pays en développement et des pays les moins avancés et en s'assurant le soutien des pays développés, des institutions partenaires du système des Nations Unies et des organismes d'aide au développement,

**Prie les coprésidents de la CMOM** de favoriser la création de CMOC dans d'autres régions et de consulter la Commission de climatologie, les conseils régionaux et leurs groupes de travail compétents ou autres instances chargées de coordonner les activités relatives au climat dans les Régions sur toute question se rapportant à la mise en place des CMOC,

**Prie instamment** tous les Membres d'appuyer les activités des CMOC, d'utiliser leurs installations et de donner leur avis à la CMOM sur l'efficacité de ces centres et les améliorations éventuelles à leur apporter.

---